

Séance du : 09 mars 2023

n° 07/2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à 17 heures 30.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 1^{er} mars 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural d'Avignonet Lauragais, siège du Pole Territorial et Rural, sous la présidence de M. HEBRARD Gilbert.

M.Bertrand GELI est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Judith ARDON, Christine BIGNON, Marjolaine DOAN, Martine MARECHAL, Hélène MARTY, Estelle VILESPY

Serge BARTHES, Pierre BODIN, Guy BONDOUY, Jean-Clément CASSAN, Christian CESSSES, François DEMANGEOT, Christian FABRE, Bertrand GELI, Jean-Luc GOUXETTE, Philippe GREFFIER, Gilbert HEBRARD, Laurent HOURQUET, Alain ITIER, Olivier JULLIN, Christian LAGENTE, Jean LAGOUTTE, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Christophe PRADEL, Alain SCHMIDT, John STEIMER, Raymond VELAND

Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :

Reine EXPERT

Pascal ASSEMAT, Philippe HEDIN, Jean-François IMBERT

En exercice : 63

Présents : 32

Avaient donné pouvoir :

Serge KONDRYSZYN à Serge BARTHES

Nombre de voix : 33

Excusés :

Sophie ADROIT, Lison GLEYSSES, Catherine LATCHE, Patricia MALMAISON, Virginie MIR, Maryse MOUYSSET, Nathalie NACCACHE

BATIGNE Robert, BONDOUY Guy, CHARRIER Hubert, FERRET Michel, GUERRA Olivier, GUIRAUD Dominique, MARTY Jean-Claude, MERCIER Alain, POISSON Henri, PUJOL Michel, RAMONDA Hervé

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires du PETR du Pays Lauragais et de ses budgets annexes

Monsieur le Président rappelle que dans les communes de 3 500 habitants et plus et dans les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (article L.5211-36 du CGCT), le vote du budget doit être précédé de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires. Son organisation constitue une formalité substantielle dont l'absence entache d'illégalité toute délibération relative à l'adoption du budget primitif de la collectivité. Il ne donne pas lieu à un vote mais fait l'objet d'une délibération spécifique.

Monsieur le Président présente en premier lieu le contexte d'évolution du PETR, les principales masses financières et enfin, les orientations du budget primitif 2023.

Il indique que ces éléments ont été travaillés par la Commission « Finances » par la Commission « Finances » réunie le 8 février 2023 sous la présidence de François Demangeot, rapporteur du Budget, débattues en Bureau le 9 février et adoptées à l'unanimité.

LE CONTEXTE TERRITORIAL

LE CONTEXTE TERRITORIAL

Depuis 2015, le PETR du Pays Lauragais est un territoire de projets de 1920 km², regroupant 4 communautés de communes composées de 167 communes dans un objectif de coordination territoriale, mutualisation des coûts et d'optimisation des politiques publiques.

Le PETR porte à la fois le projet de territoire du Pays Lauragais, la stratégie du Gal des Terroirs du Lauragais avec son programme LEADER, la mise en œuvre du SCOT, la coordination du Plan Climat Air Energie Territorial et sa mise en œuvre dans le cadre du programme d'actions qui lui a été confié par ses communautés de communes membres.

Le PETR est ainsi devenu le lieu de conventionnement ou de contractualisation privilégié des partenaires institutionnels : Ademe, Etat, Région, Départements.

Le PETR voit sa population totale, en constante augmentation, portée à 109 552 habitants (INSEE RGP paru au 1^{er} janvier 2023).

Retour sur l'année 2022 :

Les élus accompagnés par l'équipe technique ont œuvré pour poursuivre la mise en œuvre du projet de territoire en cours depuis 2015 et dont l'actualisation est prévue d'ici la fin de l'année 2023, en complémentarité et selon les besoins émis par ses 4 communautés de communes membres.

Sur le volet contractualisation, le PETR a notamment répondu à l'AMI FEDER, a déposé sa candidature au nouveau programme Leader 2023-2027, poursuit sa préparation du nouveau CTO et des maquettes financières pluriannuelles associées. Pour cela, la structure s'est dotée fin 2022, d'un outil de pilotage partagé Qpilote du bureau d'études Siter en cours de construction.

L'équipe du PETR a réintégré son siège administratif à Montferrand en avril 2022. Pour rappel, elle avait temporairement déménagé en novembre 2018, à Nailloux, dans les locaux du Moulin à 6 Ailes le temps des travaux.

Cette année 2023 s'inscrit dans la continuité des missions engagées depuis 2015 :

- L'élaboration de la révision n°2 du SCOT, avec l'appui de Haute-Garonne Ingénierie, la mise en œuvre et le suivi du SCOT opposable, le développement du rôle de conseil à nos Communes et communautés de communes en matière d'urbanisme, garantis par une commission de travail dédiée.

- la coordination du Plan Climat à l'échelle du PETR et la mise en œuvre du plan d'actions à l'échelle du Pays animées par la commission de travail transition énergétique, avec notamment la poursuite de formation des élus et techniciens du territoire aux enjeux des ENR et la définition d'une stratégie à verser au SCOT, le portage du service de Conseil en Energie Partagé pour les communes adhérentes et l'étude de ses perspectives post programme financé par l'Ademe et le Leader.

- L'animation des commissions de travail et du Conseil de Développement s'inscrivant dans une démarche transversale :

- Culture : la mise en œuvre et le suivi du projet culturel ; l'animation de la Convention de Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle (CGEAC-avenant 2023) et les perspectives d'une nouvelle convention 2024-2026, le suivi et l'animation de la plateforme culturelle, le développement de résidences de rayonnement culturel, structuration de la réflexion relative au dispositif Micro-folies

- Tourisme : animation du réseau des Offices de Tourisme permettant de coconstruire des actions et opérations de promotion du territoire Lauragais autour de 4 axes (Valorisation du patrimoine ; développement d'un tourisme de loisir de pleine nature éco-responsable ; alimentation, circuits-courts ; développement de la thématique du canal du Midi et de ses sources) nouvelles labellisations de bistrots de pays et leurs mises en réseau, actualisation de des carnets gourmands, suivi de l'étude action sur le patrimoine et les moulins...

- Communication : actions réalisées majoritairement en interne, permettant efficacité et coûts réduits.

- Codev : poursuite des travaux essentiellement autour de deux grandes actions : développement du dispositif des apéros de Pays et réponse au forum culturel

- La participation active aux travaux des structures supra-territoriales (Conférence des SCOT, ateliers SRADDET, Interscot, Assemblée des Territoires d'Occitanie, Parlement de la Montagne, Charte des Territoires du Département de la Haute-Garonne, ANPP, FédéSCOT, Leader France...),

- le portage des Contractualisations avec l'Etat (CRTE sur une partie du PETR), la Région (CTO et ses dispositifs Bourgs centres) et l'Europe (GAL Leader et FEDER), l'animation des instances de gouvernances dédiées et l'élaboration des maquettes financières.

L'APPUI DES PARTENAIRES

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, partenaire historique du PETR, est sollicité cette année encore pour un soutien financier au fonctionnement de la structure (a minima 25 000€), en plus de la prise en charge de la cotisation du territoire à l'Interscot du Grand Bassin toulousain, et de l'appui technique au territoire notamment dans le cadre la révision n°2 du SCOT et l'évaluation du SCOT en cours-

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.44.54

Courriel : contact@payslauragais.com

REÇU EN PREFECTURE

le 10/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-200050938-20230309-07_2023-DE

De même, la Région Occitanie accompagne également l'ingénierie du PETR en apportant une subvention de 55 000€ (sous réserve de vote de son instance décisionnelle) sur la base de l'année 2022.

En complément, les financements liés au programme Leader de l'ordre de 167 000 € interviendront principalement sur les volets Tourisme, Culture, et transition énergétique.

Sur le volet Culture, la DRAC contribue à hauteur de 20 000€ au projet d'éducation artistique et culturel du PETR.

Sur le Volet transition énergétique, le soutien financier de l'ADEME et du Leader au programme 2021-2023 de la mission Conseil en Energie Partagé, financé par les communes adhérentes, s'achève en cours d'année. (17 961€ de Leader sont attendus sur cette fin de programme).

Une réflexion globale sur l'évolution de la mission de maîtrise de l'énergie nécessaire à la mise en œuvre du PCAET est en cours, en partenariat avec les 3 syndicats d'énergie du territoire.

LES GRANDES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes

- Subvention d'ingénierie LEADER : 167 000€
- Subvention d'ingénierie Département de la Haute-Garonne : 25 000 €
- Subvention d'ingénierie de la Région Occitanie : 32 800 € + 22 200 € dédiés à l'animation GAL
- Service maîtrise de l'énergie : 9 800 €
- AAP Paysages (intégration ENR dans le SCOT) : 15 000€
- DRAC : 20 000€
- Contribution des CC membres (base 2022 à 3.20€) : 350 566 €
- Transfert masse salariale sur budget annexe GAL : 103 000€

Dépenses

- **Charges de personnel**
- L'équipe technique du PETR / GAL est stabilisée autour 11 agents en moyenne depuis 2018 :
 - Poste de Direction, assistante de direction (comptabilité, budget, ressources humaines..), chef de projet GAL et contractualisations, chargés de missions développement territorial (urbanisme et aménagement, transition énergétique, culture et patrimoine, tourisme et communication), CEP, gestionnaires GAL, agent d'entretien.

Sont inclus notamment :

- Une animation du codev pilotée par la chargée de mission transition écologique mais assurée par tous les développeurs
- Le poste renfort gestion administrative :

- 1 poste de secrétariat-gestion 20H/semaine de janvier à fin mars (sur budget du poste vacant de développement territorial en attente de l'actualisation du projet de territoire) + renfort gestion gal 15H/semaine de janvier à fin mars
- Puis du 1^{er} avril à fin décembre : transformation en gestionnaire administratif (0,7 gestion interne et contractualisations + 0,3 GAL)
- Mission temporaire du cdg31 sur la comptabilité prolongée jusqu'à mi-mars
- L'ingénierie nécessaire à la poursuite de la mission de maîtrise de l'énergie à compter du 1^{er} septembre
- Inclus (à débattre) : poste (sur 4 mois) de développement territorial pour évolution projet culturel concerté et la préparation d'une micro- folie mobile en 2024) : 12 000€
- Inclus évolutions de carrières, RIFSEEP, indemnités de fin de contrat, avancement point d'indice

Le dispositif d'ingénierie mutualisée représente en 2023 9,8 ETP sur l'année avec une équipe resserrée et pluridisciplinaire. Le second poste d'urbanisme n'a pas été reconduit.

L'enveloppe de la charge de personnel correspondante est estimée à 520 000€ (identique au BP 2022)

- Charges à caractère général, frais de structure (abonnements, loyer, cotisations, déplacements, entretien, frais structurels ...) : 82 000€.
- Volet aménagement / SCOT : 2 000 € principalement liés à des missions d'ingénierie : suivi et animation de la révision n°2 du SCOT de le l'évaluation du SCOT opposable, ateliers de concertation sur l'intégration de la loi climat résilience, accompagnement des communes, suivi du travail de MEOSS
- Volet transition énergétique / PCAET: 23 000 € (Budget réalisé sur proposition de la commission transition énergétique : Préparation de l'actualisation SCOT sur volet ENR - montée en compétence des élus, coordination maîtrise ENR (charte), réponse AAP paysage, et actions définies par la commission transition énergétique, voyage d'étude, trajectoire, appui des EPCI + transformation mission maîtrise de l'énergie, évolution du projet d'expérimentation des mobilités alternatives; bilan à mi-parcours du PCAET..
- Volet Culture et patrimoine : 31 000 € (Budget réalisé sur propositions budgétaires de la commission culture : Suivi et Bilan CGEAC, préparation nouvelle Convention, programmation culturelle 2024, suivi et animation du Parcours de rayonnement culturel 2023, finalisation suivi vidéo 2022, animation commission et plateforme culturelle, préparation Micro-folies ...
- Volet Tourisme : 48 000 € (Budget réalisé sur propositions budgétaires de la commission tourisme : Réseau des Bistrots de Pays (1 ou 2 nouvelles labellisations + animation réseau et communication liée), réédition des carnets gourmands, suivi étude moulins et suivi projet de recherche sur les moulins, animation du réseau des OTI et de la commission et actions associées, Canalathlon (coopération InterGAL) ...
- Actions de communication : frais d'ingénierie, dépenses d'impressions essentiellement (incluses dans les dépenses des thématiques concernées), suivi de l'actualisation du site internet
- Actions du Conseil de Développement : 1 000€ (éductour, renforcement de l'action apéros de pays, réponse au forum culturel)

- Volet contractualisation : frais d'ingénierie pour l'animation des COTECH, COFIL (CTO CRTE, FEDER et suivi maquettes financières, la finalisation du CTO, et du nouveau programme leader (fiches de sélection, concertation...)

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes

- Travaux : Subventions (R.A.R.) : 127 436€
- Subvention Leader et Région sur le projet d'incitation à la mobilité alternative (prêt de VAE) porté par la commission transition énergétique et co construit avec les EPCI (R.A.R.) : 21 941 €
- DGD SCOT : 60 000€
- FCTVA : 63 244 €

Dépenses

- SCOT – révision n°2 : externalisation des études environnementales et DAACL : 110 000€
- Actualisation du site internet du PETR : 15 000€
- Projet d'incitation à la mobilité alternative (Vélos à Assistance Electrique) RAR : 3 000€
- Supports web culture (inclus reliquat podcasts et vidéos et lien VAE) : 4 500€
 - Travaux et études du siège administratif (RAR) : 19 000€
- Autres investissements :
 - o Divers investissements Micro-Folies : 65 000€
 - o Divers investissements (standard, mobilier bureaux, ordinateurs, logiciels...): 3 200 €
 - o Remboursement capital prêt : 22 650 €
 - o Remboursement prêt relais : 393 000€

Selon ces orientations, le budget du PETR ne s'équilibre qu'en utilisant le reporté.

Les subventions des partenaires sur lesquelles le PETR s'appuie depuis plusieurs années sont en diminution, et de plus en plus incertaines.

Pour information, à ce jour, le montant des subventions en attente est estimé à 788 000€ (582 191 € sur le budget principal, incluant les travaux et 206 140 € sur le budget annexe) justifiant ainsi le renouvellement de la ligne de trésorerie lors du précédent comité syndical.

Après débats au sein de la commission finances et du Bureau du PETR, les élus proposent pour 2023, de poursuivre la dynamique d'une légère augmentation régulière basée sur l'inflation. Le montant de la cotisation s'élèverait alors à 3,35€/habitant (soit une augmentation de 0.15€/habitant représentant 16 432 € de recettes pour le PETR).

LE BUDGET ANNEXE DU GAL DES TERROIRS DU LAURAGAIS

Le budget annexe du GAL des Terroirs du Lauragais s'équilibre autour de 115 000€ (Dépenses et recettes réelles).

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes

- Subvention LEADER : 68 800 €
- Subvention Région Occitanie : 20 500 €
- Participation des communautés de communes : 25 000 €

Dépenses

- Versement au budget primitif PETR l'équivalent masse salariale : 103 000 €
- Frais de déplacements : 3 000 €
- Frais de structure (Fournitures, téléphone, affranchissements...) : 8 500 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes

Pas de recette

Dépenses

Pas de dépenses

LE BUDGET ANNEXE DE LA TOITURE PHOTOVOLTAIQUE

Le nouveau siège administratif est équipé de 23 panneaux solaires permettant une auto consommation et une revente de l'électricité. Un contrat de rachat sur 20 ans a été passé avec EDF. Il couvre la période du 19/07/2022 au 18/07/2042.

La consommation rachetée est prévue au tarif subventionné (10c€/kWh), avec un plafond de 1 600 heures soit : $1600 \times 8.4 = 13\,440$ kWh. Au-delà de ce plafond de 1 600 heures, le prix de rachat est de 5 c€/kWh.

La facturation que nous ferons à EDF pour la vente des kWh que nous allons injecter sur le réseau, se fera annuellement. Le gain estimé la première année serait d'environ 1 760 €.

Sur conseil de la trésorerie publique, Le comité syndical a délibéré le 8 décembre dernier en faveur de la création d'un budget annexe dédié.

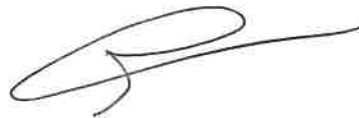
Un budget annexe sur la nomenclature M4 va donc être créé pour l'occasion.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Comité syndical à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires,
- **PREND ACTE** de l'existence du Rapport d'Orientations Budgétaires sur la base duquel se tient le Débat d'Orientations Budgétaires,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet Lauragais, le 9 mars 2023



**Le Président,
Gilbert HEBRARD**

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.5834

Courriel : contact@payslauragais.com

REÇU EN PREFECTURE

Le 10/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-200050938-20230309-07_2023-DE